

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal
du 7 septembre 2026 à 18H30

Secrétaire de séance : Pauline CHARLIN

Présents (7) : Wilfried TISSOT, Antoine MUSY, Laura TOCK, Pauline CHARLIN, Claire FOUCHÉ, Sylvie BORELLI, Thierry DEVAUTON

Absents excusés (4) : Arnaud SEYLLER, Claude BLANKE, Mathilde PETIT, Hervé JACQUIER

Absents (0) :

Pouvoirs (4) : Arnaud SEYLLER donne pouvoir à Thierry DEVAUTON, Claude BLANKE donne pouvoir à Wilfried TISSOT, Mathilde PETIT donne pouvoir à Antoine MUSY, Hervé JACQUIER donne pouvoir à Laura TOCK

Quorum (6) : atteint

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2026 à l'unanimité du Conseil Municipal. Pauline CHARLIN ne prend pas part au vote car elle était absente lors de ce conseil.

FINANCES – FISCALITÉ

2026-09-07-DCM48 Décision modificative n°3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative budgétaire présentée en séance :

Du fait de la dissolution du SIVOS Collège des Echelles par arrêté Préfectoral, les services de la DGFIP de la Savoie ont passé les écritures comptables liées à cette dissolution. Le reliquat du résultat au budget principal constaté est par conséquent reversé à chaque commune adhérente. Notre commune doit par conséquent intégrer un reliquat d'excédent de fonctionnement à l'article 002 des recettes de fonctionnement d'un montant de 249,92 €. Il est proposé de conserver l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement en prévoyant d'augmenter le budget de l'article 60612 de 249,92 €

D'autre part, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit en dépenses d'investissements permettant de réaliser la totalité des travaux de voirie prévus à l'opération 67, Il est proposé de déplacer les crédits de l'opération 85 pour un montant de 10.000 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie – Electricité		249,92 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		249,92 €
D 2181-67 : Voiries communales		10.000,00 €
D 2181-85 : Groupe Scolaire + Cantine	10.000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10.000,00 €	10.000,00 €
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté		249,92 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté		249,92 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative budgétaire N°3 telle qu'elle vient d'être présentée

2026-09-07-DCM49 Admission en non valeur

Le Service de Gestion Comptable propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées détaillées au sein du bordereau n°8171980533 pour un total de 305,29€. Les impayés constatés concernent l'assainissement collectif sur les années 2022 et 2023 et sont soit inférieurs au seuil de poursuite soit dus à des poursuites sans effet.

M. le maire expose que le Trésor Public n'a pas encore répondu à nos sollicitations. Du fait du manque d'informations suffisamment précises sur la non recouvrabilité des deux cas présentés, il propose au conseil d'ajourner la décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'ajourner cette décision à une date ultérieure.

2026-09-07-DCM50 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le maire de la commune de Saint Pierre d'Entremont expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Cette taxe sera appliquée de droit à 17 % du fait du classement de la commune en zone tendue, et passera à 30 % l'année suivante.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas modifier la taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour le moment.

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2026-09-07-DCM51 BUXIA Énergies : Dividendes 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune a des parts chez BUXIA ENERGIES.

BUXIA ENERGIES, lors de son assemblée générale du 10 avril 2026, a voté la distribution d'un dividende net d'un montant de 1€ par action. Cela revient à un dividende d'environ 1,46 € par action, soit 2,92 % de la valeur de l'action. Pour rappel, le montant de l'action Buxia Énergies reste fixe à 50 €.

Les règles d'imposition obligent BUXIA ENERGIES à effectuer un prélèvement forfaitaire de 31,4 %, directement versé à l'administration fiscale. Cette retenue à la source apparaît sur la déclaration de revenus de l'année prochaine.

Pour sa participation à BUXIA ENERGIES, la commune peut recevoir un dividende net de 30,66€ (vingt-quatre euros) sur l'exercice 2025.

BUXIA ENERGIES propose trois possibilités concernant le devenir des dividendes :

- Renoncer au paiement des dividendes et autoriser BUXIA ENERGIES à les intégrer dans ses fonds propres.
- Effectuer un versement complémentaire afin d'acquérir une ou plusieurs nouvelles actions de BUXIA ENERGIES.
- Demander le versement de ces dividendes nets.

Monsieur le Maire propose de réinvestir ce dividende pour une augmentation au capital de BUXIA ENERGIES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix sur 11 :

DÉCIDE de rajouter 19,34 euros pour acquérir une nouvelle action de BUXIA ENERGIES

Mathilde PETIT ayant voté pour le renoncement de ces dividendes au profit de BUXIA ENERGIES

DONNE tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette décision.

2026-09-07-DCM52 Loyer des appartement communaux aux Bandets

La mairie est propriétaire de deux logements communaux situés aux Bandets. Le premier, situé 1582 route des Lanches, au rez de chaussée, dit appartement Chamechaude, d'une superficie de 39,32m². Et le second, situé 1582 route des Lanches, au rez de chaussée, dit appartement Le Granier, d'une superficie de 39,03m².

Suite au départ des locataires de ces deux appartements, le Maire propose de voter un nouveau loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer le montant du loyer et des charges des deux appartements de façon suivante :

- Loyer : 390€ par mois

- Charges : 10€ par mois

DIT que le loyer sera révisé annuellement au 1^{er} juillet en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

AUTRE

2026-09-07-DCM53 Transfert de la compétence « transition énergétique » au SDES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ;

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du

syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat la compétence suivante : Transition énergétique.

De plus, les statuts du syndicat prévoient la mise à disposition des services d'une centrale d'achats. Il est proposé d'adhérer à : La centrale d'achats territoriale.

Ce(s) transfert(s) seront effectifs après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ce(s) transferts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de transférer au Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie la compétence Transition énergétique

AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

INFORMATIONS

Ordonnance verte

Une expérimentation de l'AADEC est proposée aux communes de la vallée des Entremonts et de la commune de Saint Pierre de Chartreuse pour mettre en place le projet des « ordonnances vertes ». Il s'agit de sensibiliser les femmes enceintes aux impacts des perturbateurs endocriniens sur les bébés pendant la grossesse. Il y a, sur le territoire cité plus haut, environ 27 grossesses par an. Le projet consisterait, pour un coût total de 31.000 €, à fournir une ordonnance par un personnel de santé qui permettrait de recevoir, sous réserve de participation à 3 ateliers d'information et de formation, un kit de fourniture de puériculture sans perturbateurs endocriniens et de pouvoir bénéficier de paniers de nourriture sans perturbateurs endocriniens. 16 000 € ont déjà été trouvés par l'AADEC, il reste 15000€ à trouver sur la partie financement de la nourriture. La commune de Saint Pierre d'Entremont choisit d'essayer de trouver de l'argent au-près d'entreprise privée pour financer sa part.

École

La rentrée s'est bien passée au sein de l'école communale qui accueille 89 élèves cette année.

Ariane CASTELAN remplace Vintiane CHRIST au périscolaire.

Pour le chantier de végétalisation de la cours de récréation les réflexions sont en cours conjointement avec la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère.

Un nouveau projet de petite classe verte sur 1 ou 2 jours à l'Aoreven est en réflexion.

Sharetreuse

Le site de troc en Chartreuse, Sharetreuse, souhaite utiliser nos réseaux (Illiwap) pour se faire connaître. Le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation de ses canaux de communication pour aider au développement de Sharetreuse.

Chemin de l'Alpe

Les travaux sur ce chemin, utilisé pour la descente des alpages, sont prévus le week-end du

19/20 septembre pour compléter le travail amorcé au début de l'été. Il s'agit principalement de mettre de nouveaux piquets et câbles pour sécuriser la descente, du vallon de Pratcel jusqu'à Ruine Batons. Un appel aux bénévoles est en cours pour permettre aux travaux de pouvoir être fait rapidement.

DIA EPFL Cozon

Nous avons signé la deuxième convention d'opération avec l'Établissement Public Foncier Local. Ce processus intervient juste avant la signature de la vente. La totalité des parcelles sur l'OAP du Cozon a été achetée. Nous avons en parallèle averti la coopérative Sciurus, anciennement Silvae, pour que le projet de construction de 6 logements au Cozon puisse rentrer en phase opérationnelle.

Le Guiers fait son cirque

Le Guiers fait son cirque souhaiterait réitérer l'évènement sur notre commune en 2027. Le conseil s'est exprimé favorablement et a proposé à Saint Pierre d'Entremont Isère de se joindre à nous pour accueillir ce festival.

Compétences de la CCCC et CLET

Les compétences de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pourraient être questionnées, une étude financière est en cours pour pouvoir répondre à la relation compétence-possibilité de financement.

Caserne des pompiers

Le projet de construction d'une nouvelle caserne des pompiers sur la commune d'Entremont le Vieux est toujours à l'étude. Le coût total de l'opération est évaluée par le (SDIS) Service Départemental d'Incendie et de Secours à 1 500 000 € plus 100 000€ d'achat de terrain et de viabilisation. Le département prend en charge 50% du coût des 1500000€. Le reste est à charge des communes. Seules les communes d'Entremont le Vieux, Saint Pierre d'Entremont Savoie et Corbel, participent. La commune de Saint Pierre d'Entremont Isère ne participera pas au financement de la Caserne des Pompiers, car le mode de financement en Isère n'est pas le même.

Une subvention d'état de 150 000 à 200 000 € pourrait être envisageable tout en gardant la maîtrise d'œuvre au SDIS pour faire baisser le reste à charge des communes.

La déclaration de projet est nécessaire pour l'utilisation du terrain à des fins d'utilité publique ce qui va engendrer des délais supplémentaires d'au moins un an et demi. La part à financer par notre commune, si l'aide d'état est attribuée, sera à minima de 47 000 €/an pendant 4 ans pour voir ce projet se concrétiser.

ABC de la biodiversité

Les activités autour de cette animation rencontrent un beau succès.

Le 19 septembre, une animation autour du Cingle plongeur est proposée à Saint Même. L'agenda complet des animations est à retrouver sur le site :

<https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/abc-atlas-biodiversite-communale-chartreuse/agenda-abc/>

Bibliothèque

Le nombre croissant de bénévoles nécessite une adaptation de mode de communication.

La bibliothèque est présente sur plusieurs événements afin de gagner en visibilité : marché de la création avec un centre de lecture, la buvette de la fête des paysans et des artisans, forum des associations du 05 septembre.

Mise à jour nécessaire de la signalétique pour rendre la Bibliothèque davantage repérable.

AADEC

Un recrutement est nécessaire suite à deux départs de salariés.

Le bilan de l'été est positif, réussite des marchés artisanaux en terme de fréquentation.

20 associations étaient présentes au forum des associations.

Pass montagne

Dans le cadre de la « Pass montagne », il y a eu une rencontre avec l'association Espoir 73 pour envisager un partenariat pour l'année 2027 autour des thèmes de l'inclusion et de la santé mentale.

Tour des agendas

Le week-end du 5 et 6 septembre a eu lieu « ça swingue en Chartreuse » : spectacle Carmen Sutra le vendredi soir et cours de danse le samedi toute la journée.

Fête de l'hospitalité : 2 à 3 parrainages.

Réunion agriculture le 23 septembre à 19h Salle Hermesende.

Noël des aînés

Travail organisé conjointement avec la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère.

Le coût des colis et du repas, prévu le 12 décembre, se situe aux alentours de 35 euros par personnes.

L'idée de bus pour aller chercher les personnes chez elles pour leur permettre de participer au repas est discutée.

Divers

Capture des chats libres à l'aide de matériel spécifique pour les stériliser et les remettre en liberté à l'endroit où ils ont été trouvés.

Une demande parallèle de financement à la fondation « Brigitte Bardot » qui accompagne ces stérilisations est en cours.

La séance du Conseil Municipal se termine à 22h30

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le **5 octobre 2026** à 18h00
Salle verte de la Maison Hermesende*

Le Maire

Le secrétaire de séance